

Généralisation de France Identité et lancement du permis de conduire numérique

28 FÉVRIER 2024

Le justificatif d'identité à usage unique

Remplacez vos photocopies de titre d'identité par un document sécurisé pour éviter les fraudes.

- Divulguer seulement l'essentiel
- Préciser un destinataire, une durée et un motif
- Protéger vos données d'identité



Le 14 février, **Gérald Darmanin**, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, a annoncé la généralisation de l'application **France Identité** et l'arrivée du **permis de conduire numérique** dans **France Identité**. Cette initiative s'inscrit dans la volonté de proposer des services de justification d'identité numérique aux Français et de simplifier leurs usages.

La généralisation d'une application lancée en mode « bêta » en mai 2022

L'application **France Identité** est un service qui permet de prouver son identité. L'application est gratuite et facultative. Elle fonctionne grâce à la nouvelle carte d'identité. Elle n'a pas vocation à remplacer la carte d'identité et les démarches déjà existantes mais à offrir de nouvelles alternatives aux Français qui le souhaitent.

L'application **France Identité** fonctionne en mode « bêta » depuis le 11 mai 2022 sur Android et depuis le 13 octobre 2022 sur iOS. Ce processus s'inscrit dans une démarche transparente, inclusive et de co-construction avec les usagers et l'écosystème pour garantir une solution au plus près de leurs attentes. Actuellement, 100 000 personnes l'utilisent et peuvent :

- [générer un justificatif d'identité à usage unique](#) : alternative à la photocopie d'identité, ce service permet à l'utilisateur de produire des justificatifs signés électroniquement pour prouver son identité et éviter les fraudes.
- [s'authentifier sur FranceConnect](#) : l'application permet de se connecter avec sa charte d'identité pour avoir accès aux services disponibles sur FranceConnect.

À compter de ce jour, France Identité devient accessible à tous ceux qui le souhaitent, le nombre d'utilisateurs n'étant plus restreint. Il suffit de télécharger l'application en allant sur france-identite.gouv.fr. Pour rappel, pour utiliser France Identité, il faut :

- Posséder la nouvelle carte d'identité (format carte bancaire) ;
- Être majeur ;
- Avoir un téléphone Android 8 minimum et disposant de la technologie NFC ou d'un iPhone iOS 16 minimum.

L'arrivée d'un nouveau titre : le permis de conduire numérique

Il est désormais possible pour les utilisateurs de France Identité d'ajouter le permis de conduire dans l'application. Tous les types de permis (rose trois volets ou format carte bancaire) sont compatibles. Ce permis numérique ne remplace le permis physique, il vient en complément afin de simplifier les usages de la route notamment.

Le permis de conduire numérique répond à plusieurs objectifs :

- Limiter la perte ou le vol du permis physique ;
- Permettre de réaliser des démarches sans divulguer toutes ses données ;
- Lutter contre la fraude, notamment lors de démarches en ligne.

Dès aujourd'hui, le permis de conduire numérique peut être utilisé [lors d'un contrôle routier](#) avec les forces de sécurité intérieure. Bientôt, il sera possible d'intégrer les données du permis de conduire dans un justificatif de droits à conduire pour vos démarches en ligne ou dans le cadre d'une location de véhicule.

Contact presse

ants-communication@interieur.gouv.fr

<https://france-identite.gouv.fr>

[Télécharger le communiqué de presse](#)